
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 juillet 2024 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

Alain Vaillancourt, conseiller de ville

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement
Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics
Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
Benoit Glorieux, directeur – Services administratifs
Martin Paré, directeur – Aménagement urbain et patrimoine (délégation)
Jonathan Chase, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15
Daphné Claude, secrétaire-rechercheur

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 05.

10.01

CA24 22 0174

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2024

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'ajouter les items suivants à l'ordre du jour :

40.12 : Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial

51.01 : Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour une période de deux mois, débutant le 9 juillet 2024 et se terminant le 9 septembre 2024

D'adopter l'ordre du jour, tel que modifié, de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA24 22 0175

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 10 juin 2024, à 19 h et le 25 juin 2024, à 9 h 30

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 10 juin 2024, à 19 h et le 25 juin 2024, à 9 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les points suivants :

Nouveau programme de sécurisation des ruelles
Remerciements à Julie Nadon, chef de division urbanisme

La conseillère Sigouin aborde les points suivants :

Remerciements à Julie Nadon, chef de division urbanisme
Approbation des plans pour le 1885, avenue de l'Église : 1^{er} projet de logements sociaux depuis 25 ans dans ce secteur
Réouverture de la bibliothèque Marie-Uguay après les travaux de réaménagement
Lancement de la programmation culturelle

Le conseiller Sauvé aborde le point suivant :

Octroi d'un soutien financier pour l'implantation du marché Ti Frais
Invitations

La conseillère Li aborde les points suivants :

Invitations

10.04

Période de commentaires du public - Demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'immeuble situé au 1222, rue des Bassins (dossier en 40.01)

Aucun commentaire.

10.05

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.06

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 30, le maire annonce le début de la période de questions. Les personnes mentionnées ci-dessous adressent une question relative au sujet suivant :

Réal Lauzon	Réaménagement du parc Campbell-Ouest / Taxes municipales
François Arteau (Les Amis du parc Angrignon)	Parc Angrignon
Hayley Carolan	Aide financière pour les sites d'hébergement provisoires
Louis Poisson	La Maison Benoit Labre – Dépôt d'un document

CA24 22 0178

Octroyer un soutien financier de 25 000 \$ au Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour son projet « Pacte au parc » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier de 25 000 \$ au Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour son projet « Pacte au parc », pour la période du 15 juillet au 15 septembre 2024, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'entente administrative Ville-MTESS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1245111006

CA24 22 0179

Octroyer un soutien financier de 5 000 \$ à Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri pour l'organisation et la tenue des fêtes de quartier en 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier de 5 000 \$ à Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri pour l'organisation et la tenue de la fête de quartier de Saint-Henri en 2024;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1245111007

CA24 22 0180

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 120 320 \$ à quatre organismes, pour l'année 2024-2025, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 120 320 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2024-2025, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

Organismes	Projets	Montants
Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	27 995 \$

Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	34 250 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-St-Paul	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	31 122 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	26 953 \$

D'approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées conjointement par l'entente administrative Ville-MESS, pour un montant de 65 520 \$, par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, pour un montant de 8 932 \$ et par l'arrondissement, pour un montant de 45 868 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1245111004

CA24 22 0181

Octroyer une contribution financière de 69 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la réalisation d'un projet de mise en lumière sur plusieurs tronçons de la rue Notre-Dame Ouest, dans les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Griffintown / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 69 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la réalisation d'un projet de mise en lumière sur plusieurs tronçons de la rue Notre-Dame Ouest, dans les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Griffintown;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1248062001

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

CA24 22 0182

Autoriser une affectation de surplus de 10 000 \$ / Octroyer un soutien financier de 10 000 \$ à Marché Ti Frais, pour la réalisation de son projet et contribuer aux efforts d'accès à une alimentation de qualité, abordable et de proximité / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 10 000 \$;

D'octroyer une contribution financière de 10 000 \$, à Marché Ti Frais afin de réaliser son projet et contribuer aux efforts d'accès à une alimentation de qualité, abordable et de proximité;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.06 1248980001

CA24 22 0183

Autoriser une affectation de surplus de 3 000 \$ / Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc. pour la réalisation du projet Passeport 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 3 000 \$;

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc., pour la réalisation du projet Passeport 2024;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.07 1245986002

CA24 22 0184

Autoriser une affectation de surplus de 13 000 \$ / Octroyer une contribution financière de 13 000 \$ pour l'année 2025 à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc. pour la réalisation du projet de résidence artistique Confluences / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 13 000 \$;

D'octroyer une contribution financière de 13 000 \$ à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc., pour la réalisation du projet de résidence artistique Confluences;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.08 1245986003

CA24 22 0185

Modifier la convention pour la réalisation du programme des ruelles vertes, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Pro-Vert (CA23 220327), à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver les modifications à la convention conclue entre la Ville de Montréal et l'organisme Groupe Pro-Vert, à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1246836001

CA24 22 0186

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 322 358 \$ à 25 organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 322 358 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organismes	Projets	Durée projet	Montants accordés
Groupe Pro-Vert	Un projet concerté pour contribuer à la sécurité alimentaire dans le Sud-Ouest	15 juillet 2024-31 mars 2025	31 603 \$
Regroupement des organismes pour aînés et aînées du Sud-Ouest de Montréal (ROPASOM)	Marche Santé ! On avance ensemble	1 ^{er} août 2024-31 mars 2025	12 500 \$
Amitié Soleil inc.	Accompagnement scolaire parents/enfants	15 juillet 2024-31 mars 2025	5 785 \$
Atelier 850	Programme parascolaire enrichi	15 juillet 2024-31 mars 2025	17 256 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	La Bourgogne de demain : donner une place aux locataires en HLM dans le développement du quartier	15 juillet 2024-31 mars 2025	14 200 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Intervenante communautaire scolaire	12 août 2024-31 mars 2025	7 000 \$
Le comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri	Club Énergie - volet culturel	15 juillet 2024-31 mars 2025	17 693 \$
Maison des jeunes l'Escampette inc.	Ateliers de cuisine	3 septembre 2024-31 mars 2025	4 965 \$
Action Santé de Pointe St-Charles	Réseau de soutien pour les aînés	15 juillet 2024-31 mars 2025	7 751 \$
Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St-Charles	Arobase-lab (@lab)	9 septembre 2024-30 mars 2025	14 933 \$
Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les Rendez-vous avec vos droits	15 juillet 2024-31 mars 2025	8 683 \$
La Maison des jeunes de Pointe-St-Charles inc.	Ado aiguille	15 juillet 2024-31 mars 2025	5 181 \$
Loisirs & Culture Sud-Ouest	Nage et Gym pour ados et adultes atypiques	7 septembre 2024-29 mars 2025	2 812 \$
Madame prend congé, centre de femmes de Pointe-St-Charles	La Friperie MPC; Une seconde vie pour tous	15 juillet 2024-31 mars 2025	11 515 \$
Maison Saint-Columba	Groupe de discussions hebdomadaires	15 juillet 2024-31 mars 2025	5 693 \$
Partageons l'espoir (Québec)	Diners communautaires	15 juillet 2024-31 mars 2025	14 025 \$

Centre communautaire des femmes actives	Le système débrouille	15 juillet 2024-31 mars 2025	12 944 \$
Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc.	Programme de loisir-implication-formation au CRCS St-Zotique	15 juillet 2024-31 mars 2025	6 443 \$
Épicentre Saint-Henri	Agissons contre la faim	15 juillet 2024-30 mars 2025	13 827 \$
Famijeunes	Les cuisines collectives	2 septembre 2024-31 mars 2025	11 712 \$
Maison des jeunes La Galerie inc.	Ateliers de cuisine pour les ados	15 juillet 2024-30 mars 2025	14 258 \$
Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)	Album de famille, pour en finir avec les clichés	16 juillet 2024-31 mars 2025	7 795 \$
Centre d'aide à la réussite et au développement C.A.R.D.	JeunActions	16 juillet 2024-31 mars 2025	22 000 \$
La Maison d'entraide St-Paul et Émard	Production de repas pour les personnes âgées et à mobilité réduite de Ville-Émard et Côte-St-Paul	16 juillet 2024-31 mars 2025	27 267 \$
Maison Répit-Oasis inc.	Service de garde spécialisé	16 juillet 2024-22 mars 2025	17 517 \$
Station Familles	Créons ensemble	16 juillet 2024-31 mars 2025	7 000 \$

D'approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.10 1235111013

Il est proposé par le conseiller Sauv , appuy  par la conseill re Li, de r unir pour fins d' tudes les articles 30.01   30.05 de l'ordre du jour.

CA24 22 0187

Prendre acte du d p t du rapport sur l'exercice des pouvoirs d l gu s aux fonctionnaires et employ s pour le mois de mai 2024

Il est propos  par Craig Sauv 

appuy  par Tan Shan Li

ET R SOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs d l gu s aux fonctionnaires et employ s en vertu du R glement int rieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la d l gation de pouvoirs aux fonctionnaires et employ s (RCA14 22009) pour le mois de mai 2024, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associ es   un bon de commande et des virements budg taires pour la p riode comptable de mai 2024.

ADOPT E   L'UNANIMIT 
30.01 1240219005

CA24 22 0188

Autoriser la r partition du surplus de gestion 2023 ainsi que l'ajustement de diverses r serves de l'arrondissement du Sud-Ouest

Il est propos  par Craig Sauv 

appuy  par Tan Shan Li

ET R SOLU :

D'approuver la répartition du surplus de gestion 2023 ainsi que l'ajustement de diverses réserves de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.02 1243547001

CA24 22 0189

Autoriser le règlement hors cour au montant de 185 000 \$ en capital, intérêts, frais et taxes du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. contre la Ville de Montréal en lien avec le contrat accordé à 2862-5622 Québec inc. (résolution CA19 220004) pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Saint-Gabriel / Autoriser des crédits additionnels au montant de 66 604,48 \$ / Autoriser le Directeur de l'arrondissement à signer tout document pour donner effet au règlement

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser le règlement hors cour au montant de 185 000 \$ en capital, intérêts, frais et taxes du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. contre la Ville de Montréal en lien avec le contrat accordé à 2862-5622 Québec inc. (résolution CA19 220004) pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Saint-Gabriel;

D'autoriser des crédits additionnels au montant de 66 605,18 \$;

D'autoriser l'affectation du surplus ester en justice de 66 605,18 \$, taxes incluses;

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à signer tout document pour donner effet au règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.03 1245583002

CA24 22 0190

Autoriser une dépense de 80 232,02 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, dans le cadre du contrat d'aménagement des intersections de l'arrondissement, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et FNX-Innov inc. (CE24 0187/1640537)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 80 232,02 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, dans le cadre du contrat d'aménagement des intersections de l'arrondissement, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et FNX-Innov inc. (CE24 0187/1640537);

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 19,78 % par le Service des infrastructures du réseau routier, à 15,01 % par le Service de l'eau et à 65,21 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.04 1245973002

CA24 22 0191

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 3 450 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 3 450 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
7 À NOUS	Pour le financement de la location d'une salle d'exposition dans le cadre de la 8 ^e édition de Parcours Céramique 2024	1 800 \$
Action-Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Pour le financement de l'organisation de la 6 ^e édition du Bric-à-Brac, qui permettra de fournir aux enfants de la maternelle, du primaire et du secondaire, l'ensemble des fournitures scolaires demandées	100 \$
Association des Vietnamiens Québécois	Pour le financement de l'organisation du Festival Chợ Đê MTL dont la mission est de célébrer la culture vietnamienne à Montréal pour les jeunes vietnamiens et les Québécois de toutes origines	500 \$
Maison Saint-Gabriel	Pour le financement de l'achat de six billets dans le cadre du Cocktail-bénéfice auquel assisteront les élus et le personnel politique	1 050 \$

D'autoriser une affectation de surplus de 3 450 \$;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1249386006

CA24 22 0192

Autoriser, avec conditions, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage café-terrasse rattaché à un usage restaurant pour le bâtiment situé au 1222, rue des Bassins (lot 6 313 431 du cadastre du Québec)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De retirer ce dossier de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1248678008

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.02 à 40.06 de l'ordre du jour.

CA24 22 0193

Adopter, avec changement, le Règlement particulier d'occupation du domaine public pour le square Saint-Patrick et le parc de l'Ancienne-Cour-de-Triage aux fins du déploiement des enseignes du projet Canal de Lachine 4.0 par PME MTL Grand Sud-Ouest

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 juin 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 juin 2024;

Considérant que des changements ont été apportés à l'Annexe 1 du projet de règlement depuis son dépôt, soit :

- la modification de l'article 3 afin de spécifier qu'aucuns frais ne seront facturés pour l'étude, l'émission du permis ainsi que pour l'occupation du domaine public;

- la reformulation des articles 7 à 11 afin d'apporter des précisions quant à la durée de l'autorisation;
- la reformulation du paragraphe 4 de l'article 19 pour plus de clarté;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changement, le Règlement particulier d'occupation du domaine public pour le square Saint-Patrick et le parc de l'Ancienne-Cour-de-Triage aux fins du déploiement des enseignes du projet Canal de Lachine 4.0 par PME MTL Grand Sud-Ouest, qu'il soit numéroté RCA24 22005 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1248678005

CA24 22 0194

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant 8 logements et 3 étages d'une hauteur maximale de 11,50 mètres pour le bâtiment situé au 2510, rue Allard (lot 1 242 929 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 12 mars 2024;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant 8 logements et 3 étages d'une hauteur maximale de 11,50 mètres pour le bâtiment situé au 2510, rue Allard (lot 1 242 929 du cadastre du Québec), selon les autorisations suivantes :

D'autoriser :

- 3 étages maximum;
- une hauteur maximale de 11,50 mètres;
- 8 logements maximum;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1248678003

CA24 22 0195

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant la catégorie d'usage E.5 (2) pour le bâtiment situé au 3955, rue De Richelieu (lots 4 141 016 et 5 277 258 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2024;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant la catégorie d'usage E.5(2) pour le bâtiment situé au 3955, rue De Richelieu (lots 4 141 016 et 5 277 258 du cadastre du Québec), selon les autorisations et exigences suivantes :

D'autoriser :

- la catégorie d'usage E.5(2);
- qu'un usage sensible de la famille équipements collectifs et institutionnel soit situé à moins de 150 mètres de l'emprise d'une autoroute;

D'exiger :

- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment où s'exerce un usage sensible de la famille équipements collectifs et institutionnels, soit inférieur à 40 dBA Leq (24h);

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1248678006

CA24 22 0196

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA23 220239 visant la démolition du bâtiment et la construction de bâtiments résidentiels de 3 étages situés au 2760, rue De Reading (lot 1 382 313 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 4 juin 2024;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation d'un projet particulier;

Considérant que le verdissement du site est conforme;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution modifiant des dispositions de la résolution CA23 220239 visant la démolition du bâtiment et la construction de bâtiments résidentiels de 3 étages situés au 2760, rue De Reading (lot 1 382 313 du cadastre du Québec) selon les autorisations et exigences suivantes :

Lot 1 identifié à l'annexe A :

D'abroger les dispositions suivantes :

- l'aménagement d'un toit végétalisé de type 1 ou 2, tel que défini au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), sur un minimum de 40 % de la superficie de la toiture;
- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment, soit égal ou inférieur à 40 dBA Leq;

D'exiger :

- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment, soit inférieur à 40 dBA Leq;
- qu'une aire de détente au sol à l'extérieur du bâtiment doit avoir un niveau sonore à l'extérieur du bâtiment inférieur à 55 dBA Leq (24 h);

Lot 2 identifié à l'annexe A :

D'abroger les dispositions suivantes :

- l'aménagement d'un toit végétalisé de type 1 ou 2, tel que défini au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), sur un minimum de 40 % de la superficie de la toiture;
- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment, soit égal ou inférieur à 40 dBA Leq;

D'exiger :

- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment, soit inférieur à 40 dBA Leq;
- qu'une aire de détente au sol à l'extérieur du bâtiment doit avoir un niveau sonore à l'extérieur du bâtiment inférieur à 55 dBA Leq (24 h);

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1248678007

CA24 22 0197

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), autorisant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'égout à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement, en dehors des plages horaires prescrites pour une durée d'une à quatre nuits, entre juillet 2024 et avril 2025

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), une ordonnance autorisant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'égout à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement, en dehors des plages horaires prescrites pour une durée d'une à quatre nuits, entre juillet 2024 et avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.06 1249536003

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.11 de l'ordre du jour.

CA24 22 0198

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 8 juillet 2024

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - juillet 2024;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - juillet 2024;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - juillet 2024;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8° de l'article 3), une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et les périodes identifiées dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.07 1249838006

CA24 22 0199

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 1955, rue Cabot

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans préparés par Mario Lacombe, architecte, déposés et estampillés en date du 5 juin 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 1955, rue Cabot, à la condition suivante :

- Exiger, avant l'émission du permis de construction, une garantie financière de 20 000 \$ pour assurer la réalisation complète des travaux d'aménagement paysager.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.08 1244824009

CA24 22 0200

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 6569, rue Hurteau

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans préparés par Étienne Duclos, architecte, déposés et estampillés en date du 3 mai 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation pour l'immeuble situé au 6569, rue Hurteau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.09 1244824011

CA24 22 0201

Approuver les plans PIIA - Projet de construction de l'immeuble portant le numéro 506, rue Saint-Philippe

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution CA23 220134 adoptée le 11 avril 2023;

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans préparés par Geiger Huot, architectes, déposés et estampillés en date du 18 juin 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour l'immeuble situé au 506, rue Saint-Philippe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.10 1244824012

CA24 22 0202

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 1885, avenue de l'Église

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Maurice Martel architecte, déposés et estampillés en date du 21 juin 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 1885, avenue de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.11 1248504021

CA24 22 0203

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial

Le conseiller Sauvé donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.12 1241940003

CA24 22 0204

Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour une période de deux mois, débutant le 9 juillet et se terminant le 9 septembre 2024

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De désigner la conseillère Tan Shan Li comme mairesse suppléante de l'arrondissement pour une période de deux mois, débutant le 9 juillet 2024 et se terminant le 9 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
51.01 1241991001

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 21 h, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 septembre 2024.

Initiales Sylvie Parent